LATIN · 4E / COURS

La République romaine et ses institutions

Astrolab Cours · astrolabcours.fr

01 Le problème

Après avoir chassé leur dernier roi, les Romains ont juré de ne plus jamais obéir à un seul homme. Comment gouverner une cité sans roi, et éviter qu'un chef devienne trop puissant ?

01 Ce que tu vas comprendre

Ce chapitre présente les institutions de la République romaine, de 509 av. J.-C. à la fin du Ier siècle av. J.-C. : les magistrats, le Sénat, les assemblées, et les luttes entre patriciens et plébéiens.

01 L'idée : la balance

La République est une **balance** : le pouvoir est réparti entre plusieurs plateaux pour qu'aucun ne l'emporte. Les magistrats agissent, le Sénat conseille, le peuple vote. Chaque magistrat a un collègue capable de le bloquer.

01 Les mots du sujet

- **Res publica** : « la chose publique », l'affaire de tous.
- **Magistrat** : citoyen élu pour exercer une fonction publique.
- **Collégialité** : chaque magistrature est exercée par au moins deux personnes.
- **Annualité** : les magistrats sont élus pour un an.
- **SPQR** : *Senatus Populusque Romanus*, « le Sénat et le peuple romain ».

1. Les consuls

Chaque année, les Romains élisent **deux consuls**. Ils dirigent l'armée et la politique de la cité. Ils sont égaux et chacun peut s'opposer à l'autre. Les Romains désignaient d'ailleurs chaque année par le nom de ses deux consuls.

En cas de danger extrême, on peut nommer un **dictateur** pour une durée de **six mois au plus** : il concentre alors tous les pouvoirs, mais pour un temps limité.

2. Le cursus honorum

Les magistratures s'exercent dans un ordre fixé, le **cursus honorum** (« la course des honneurs ») :

© Astrolab Cours · astrolabcours.fr/latin/4e/republique-romaine/ · Tous droits réservés : usage personnel uniquement, republication et usage commercial interdits

- **Questeur** : gère les finances publiques.
- **Édile** : s'occupe de la ville, des marchés, des jeux.
- **Préteur** : rend la justice.
- **Consul** : dirige la cité et l'armée.

Les **censeurs**, élus tous les cinq ans, recensent les citoyens et surveillent les mœurs. Les magistratures ne sont pas payées : seuls les riches peuvent les exercer.

3. Le Sénat et les assemblées

Le **Sénat** réunit les anciens magistrats, nommés à vie. Il ne vote pas les lois, mais il donne des avis que les magistrats suivent presque toujours. Il contrôle les finances et la politique étrangère. C'est le vrai centre du pouvoir.

Les citoyens se réunissent dans des assemblées, les **comices**, pour élire les magistrats et voter les lois. Mais on vote par groupes, et les groupes les plus riches votent en premier et ont plus de poids.

4. Patriciens et plébéiens

Au début de la République, seuls les **patriciens**, membres des vieilles familles, peuvent être magistrats. Les **plébéiens**, la majorité des citoyens, luttent pendant près de deux siècles pour obtenir l'égalité. Ils obtiennent des **tribuns de la plèbe**, inviolables, qui peuvent s'opposer à une décision d'un magistrat en disant *veto*, « je m'oppose ». Ils obtiennent aussi des lois écrites, la **loi des Douze Tables**, vers le milieu du Ve siècle av. J.-C., puis l'accès au consulat au IVe siècle av. J.-C.

Exemple guidé

Question : comment la République empêche-t-elle un homme de devenir roi ?

1. **Annualité** : un magistrat ne reste qu'un an en fonction.
2. **Collégialité** : il a toujours un collègue qui peut le bloquer.
3. **Contrôle** : le Sénat et les tribuns surveillent les magistrats.
4. **Limite** : même le dictateur ne garde le pouvoir que six mois.
5. **Conclusion** : la République divise et limite le pouvoir. Mais au Ier siècle av. J.-C., des généraux comme César finiront par briser cet équilibre.

Les pièges

- Croire que la République romaine est une démocratie comme la nôtre.
- Confondre le Sénat, qui conseille, et les comices, qui votent.
- Oublier que les magistrats n'étaient pas payés.
- Penser que le dictateur romain était un tyran : c'était une fonction légale et limitée.

© Astrolab Cours · astrolabcours.fr/latin/4e/republique-romaine/ · Tous droits réservés : usage personnel uniquement, republication et usage commercial interdits